

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Difficultés rencontrées par la société innovante Hemarina Question écrite n° 17357

## Texte de la question

M. Philippe Juvin attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les obstacles administratifs et réglementaires rencontrés par la société Hemarina, basée en Bretagne dans le Finistère. Cette société de biotechnologie innovante développe des innovations de rupture à partir d'un transporteur d'oxygène universel d'origine marine : préservation d'organes, pansement oxygénant, traitement des maladies parodontales, traitement des pathologies ischémiques notamment la drépanocytose en collaboration avec l'institut Imagine, adossé à l'hôpital Necker. Cette société a pu traiter récemment un grand brûlé (Le Point du 4 avril 2024, L'Homme qui fut sauvé par un ver marin). L'ensemble de ses travaux ont été initiés dans un laboratoire académique du CNRS et l'une de leurs innovations a obtenu en décembre 2023 le Prix Galien au Val de Grâce. Cette société française qui rayonne dans le monde entier souhaiterait avoir un accompagnement spécifique en France pour la mise sur le marché plus rapide de dispositifs innovants qui permettent de sauvent des vies. Les produits développés par cette société, répondent à des besoins de santé public majeurs, notamment la greffe d'organes. Les résultats obtenus avec leur innovation permettent de diminuer considérablement le délai de reprise de fonction du greffon avec des taux de survie à 4 ans de 13 % supérieurs aux traitements classiques. Cette technologie est une rupture technologique majeure dans le domaine de la greffe, permettant des économies conséquentes pour notre système de santé. Cette technologie a également permis de traiter un des soldats français blessés au visage au Mali, qui a pu rencontrer le Président de la République en présence de son chirurgien, le Pr. Lantieri. Il aimerait savoir si l'État souhaite aider administrativement et réglementairement cette société (et plus largement les sociétés innovantes) pour accélérer l'émergence de fleurons de l'industrie pharmaceutique française ; à défaut d'une telle aide, le risque d'un départ à l'étranger de cette entreprise issue de la recherche française existe.

## Données clés

Auteur: M. Philippe Juvin

Circonscription: Hauts-de-Seine (3e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17357 Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, santé et solidarités

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 avril 2024, page 3164 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)